



CDEN du 20 mai 2020

M. l'IA Dasen
Mme la Vice-Présidente du CD 31,

Le protocole sanitaire pour les établissements du second degré publié récemment constitue un cadre très strict mais qui doit rester la seule référence pour permettre de décider d'une reprise à la date prévue ou non.

Les personnels présents et les élèves accueillis ne doivent pas subir un retour imposé dans des conditions insécurisées. **Si, dans certains établissements, l'organisation ne respecte pas la sécurité sanitaire, le SE-Unsa accompagnera les collègues dans la démarche du devoir d'alerte et du droit de retrait.**

En termes d'accompagnement RH, une circulaire ministérielle adressée ce week-end aux administrations locales a enfin posé un cadre. Au-delà des personnels relevant de la catégorie des personnes vulnérables ou vivant avec une personne malade et/ou vulnérable, sont considérés personnels indisponibles pour un retour sur site (au moins jusqu'au 1^{er} juin) les personnels ne disposant pas de solution d'accueil pour leurs propres enfants de moins de 16 ans. Il est précisé que pour ceux d'entre eux dont le travail à distance n'est pas possible, ils bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence.

Un rectificatif récent nous permet de comprendre qu'une préconisation complémentaire a été adressée aux administrations locales par la DGRH. **Pourraient être ajoutés dans la liste des personnels considérés indisponibles pour un retour sur site, les personnels qui ne souhaitent pas envoyer leur enfant à l'école. Est-ce que cette disposition est appliquée en Haute-Garonne ?**

Le SE-Unsa souhaite alerter notre administration sur l'éventuelle réouverture des LP au mois de juin. En effet, pour nous, **la situation singulière de la voie professionnelle n'a pas été prise en compte** et de nombreuses questions se posent au-delà des difficultés générales liées aux transports, à la restauration collective et à la complexité organisationnelle.

En effet, **l'atelier, à plus forte raison quand il s'agit d'importantes structures, représente un volume très important à entretenir quotidiennement.** Certains établissements (et c'est le cas aussi en SEGPA où l'on attend en moyenne deux fois moins d'élèves que dans le reste des collèges) pourraient faire le choix de laisser leurs ateliers fermés pour concentrer leurs ressources sur l'entretien des autres salles de cours. Par conséquent, des outils spécifiques doivent être imaginés pour la voie professionnelle. Il conviendrait, par exemple, de s'inspirer des fiches conseils éditées par le ministère du Travail et des guides publiés par les branches professionnelles pour la mise en œuvre des mesures de protection afin d'assurer la continuité de l'activité. Cela permettrait ainsi d'adapter au mieux les postes de travail dans les ateliers.

Quel que soit le type d'établissement ou d'école, ce temps des mois de mai et juin doit aussi être utile aux équipes pour anticiper la rentrée de septembre, y compris sur la manière de prendre en compte l'impact sur les acquis des élèves de la période de « continuité pédagogique » qui ne peut se limiter aux « vacances apprenantes ». Il est important que les collectifs de travail puissent appréhender ensemble la vie professionnelle bousculée par la présence du Covid-19, qui risque malheureusement de perdurer.